

L'an deux mil vingt, le six mai, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué par . Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni à la salle des Halles, en séance publique.

**9 présents** : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, M. Yves LE ROUX, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Laetitia COUR, M. Gaël ROUSSIAU, Mme Cécile BRÉGEON, Mme Stéphanie HARDY, M. Samuel TRAVERS  
**17 excusés** : M. Michel RÉGEARD (a donné procuration à M. Frédéric SALAÛN), M. Franck JOURDAN (a donné procuration à M. Gaël ROUSSIAU), M. William POMMIER (a donné procuration à M. Jérôme BÉGASSE), M. Yvon LECAËR (a donné procuration à M. Yves LE ROUX), Mme Michelle BERDAYÈS (a donné procuration à M. Jérôme BÉGASSE), Mme Florence VILLEJOURBERT (a donné procuration à Mme Katell SEVIN-RENAULT), M. David BAZIN (a donné procuration à M. Gaël ROUSSIAU), Mme Émilie LAMOUR-CANAL (a donné procuration à M. Yves LE ROUX), Mme Claudie BRÉGÉ (a donné procuration à Mme Katell SEVIN-RENAULT), Mme Stéphanie CORRE (a donné procuration à Mme Cécile BRÉGEON), Mme Laetitia TIENNOTTE (a donné procuration à Mme Cécile BRÉGEON), Mme Marine MAUBOUSSIN (a donné procuration à M. Frédéric SALAÛN), M. Éric BUGUET (a donné procuration à Mme Laetitia COUR), M. Marcel VALLÉE (a donné procuration à M. Samuel TRAVERS), Mme Frédérique MIRAMONT (a donné procuration à Mme Stéphanie HARDY) et Mme Laura ESNAULT (a donné procuration à M. Samuel TRAVERS).

**2 absents** : M. Jean-Michel MONNERIE et M. Pierrick LHERMELIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le vendredi 30 avril 2020

2020-05-01

Nomenclature : 7.5

**Finances municipales - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que la DETR est une aide financière de l'État allouée aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le ministère.

M. le Maire, rapporteur, propose de présenter les projets suivants :

**1- Création d'un équipement sportif dédié à la danse**

Dans le cadre de ce projet, l'estimatif s'élève à 50 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et études annexes, et 350 000 € HT pour les travaux. Ce projet pourrait être financé par la DETR à hauteur de 30 % avec un plafond de dépenses de 400 000 € HT.

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		50 000,00 €		
A proratiser le cas échéant				
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>				
A proratiser le cas échéant				
Sous-total MOE/Études		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>				
A détailler le cas échéant				
Travaux		350 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		Sollicitée	120 000,00 €	30,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>		<b>30,00%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>				<b>0,00 €</b>
Part de la collectivité		Fonds propres	280 000,00 €	
		Emprunt		
		Crédit bail ou autres		
		Recettes générées par le projet		
		<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>70,00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>				<b>400 000,00 €</b>

## 2- Bâtiment à usage des services des mairies et des administrés

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'estimatif s'élève à 250 583 € HT pour la maîtrise d'œuvre et les études préalables aux travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de la mairie, 1 184 500 € HT pour les travaux, 47 500 € HT de charge foncière. Ce projet pourrait être financé par la DETR à hauteur de 30 % avec un plafond de dépenses de 400 000 € HT.

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL				Mairie			
CHARGE FONCIERE				Taux TVA	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisition du terrain.....	sans objet		20,00%	0	0	0	
Frais d'Acte notarié.....	sans objet		20,00%	0	0	0	
Frais de géomètre.....	(Relevé de bâtiment)		20,00%	5 000	1 000	6 000	
Etude de sol.....	(relevé au rdc)		20,00%	7 500	1 500	9 000	
Branchements et alimentations.....			20,00%	0	0	0	
- EDF .....	déplacement réseaux façade		20,00%	15 000	3 000	18 000	
- AEP (.....)			20,00%	0	0	0	
- EU-EV (.....)			20,00%	0	0	0	
- Téléphone-TV/câble (.....)	Fibre optique ou reprise réseaux		20,00%	15 000	3 000	18 000	
Travaux d'aménagements extérieurs :			20,00%	5 000	1 000	6 000	
<b>Total Charge Foncière Prévisionnelle.....</b>					<b>47 500</b>	<b>9 500</b>	<b>57 000</b>
TRAVAUX DE RENOVATION				Taux TVA	Montant HT	TVA	Montant TTC
Coût des travaux rénovation (hors aménagements extérieurs)				20,00%	1 030 000	206 000	1 236 000
objectif :	2000 € HT/m²	+ aléas	0,00%				
base de prix :	mai-20	ratio (HT/m²)					
	coût bâtiment :	998 000					
Révisions			5%	20,00%	51 500	10 300	61 800
Aléas			10%	20,00%	103 000	20 600	123 600
<b>Total Bâtiment.....</b>					<b>1 184 500</b>	<b>236 900</b>	<b>1 421 400</b>
HONORAIRES							
- Maîtrise d'Oeuvre suivant.....	12,50%		20,00%	128 750	25 750	154 500	
- Mission O.P.C.....	1,50%		20,00%	15 450	3 090	18 540	
- Coordination sécurité-santé.....	1,00%		20,00%	10 300	2 060	12 360	
- Bureau de Contrôle.....	1,50%		20,00%	15 450	3 090	18 540	
- AMO programmeur.....			20,00%	7 500	1 500	9 000	
- Repérage Amiante, Plomb, Parasitaires			20,00%	20 000	4 000	24 000	
- Assurance D.O.....	1,00%		20,00%	10 300	2 060	12 360	
- Conduite d'Opération.....	3,00%		20,00%	30 900	6 180	37 080	
- Révisions sur honoraires.....	5,00%		20,00%	11 933	2 387	14 319	
<b>Total Honoraires.....</b>					<b>250 583</b>	<b>50 117</b>	<b>300 699</b>
<b>TOTAL PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL</b>					<b>1 482 583</b>	<b>296 517</b>	<b>1 779 099</b>
<b>PRIX DE REVIENT REVISIONS COMPRISES.....</b>					<b>1 482 583</b>	<b>296 517</b>	<b>1 779 099</b>
<b>Frais financiers (intérêts de préfinancement).....</b>					<b>23 420</b>	<b>0</b>	<b>23 420</b>
<b>PRIX DE REVIENT TOUTES DEPENSES CONFONDUES.....</b>					<b>1 506 003</b>	<b>296 517</b>	<b>1 802 519</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire afin de solliciter une aide financière pour les projets ci-dessus présentés.

2020-05-02

Nomenclature : 7.5

### **Demande de subvention auprès de la Région Bretagne - approbation du projet dans le cadre de l'appel à projets 2020 "S'engager ensemble en faveur du patrimoine breton"**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que la Région Bretagne soutient les démarches collectives qui fédèrent et mobilisent la population et les acteurs locaux autour de projets de restauration-valorisation du patrimoine. Composé de 3 volets, le volet 2 consiste à "restaurer le patrimoine non protégé à des fins de valorisation". La mise à nu du site de l'église de Saint-Aubin-du-Cormier, dénommée Saint Malo de Bécherel, pourrait entrer dans ce cadre. Ce chantier serait collaboratif avec la participation d'associations locales telles que "les Amis du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier" ou d'autres associations spécialisées dans le domaine des fouilles, comme le Cerapar (basé à Pacé). Il consisterait dans un premier temps à retirer la végétation présente sur le site afin de dégager d'éventuelles traces de l'église primitive. Dans un second temps, et après les demandes effectuées, un travail de fouilles pourrait être entrepris. La condition préalable à cette demande de subvention est que la collectivité soit bien propriétaire du terrain concerné. Le taux d'intervention maximum de la Région Bretagne est de 40%, avec un seuil d'investissement de 5 000 € et un plafond de subvention de 30 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition de M. le Maire afin de solliciter une aide financière pour les projets ci-dessus présentés.

2020-05-03

Nomenclature : 7.10

### **Camping municipal - tarifs de la saison 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

	1 nuit	1 semaine	1 mois
<b>TARIFS DE BASE</b>			
Campeur	4,25 €	26,50 €	92,00 €
Enfant -12 ans	3,00 €	19,00 €	66,00 €
Voiture	2,10 €	13,50 €	46,00 €
Moto (+125 cm3)	1,05 €	6,50 €	23,00 €
Service réfrigérateur	gratuit	gratuit	gratuit
Animal domestique admis	1,05 €	6,50 €	23,00 €
Garage mort	5,00 €	31,50 €	108,00 €

	1 nuit	1 semaine	1 mois
<b>TARIFS EMPLACEMENTS</b>			
Tente	1,05 €	6,50 €	23,00 €
Caravane	1,60 €	10,00 €	35,00 €
Camping-car	3,70 €	23,50 €	81,00 €
Branchement électrique 10 A	3,20 €	20,00 €	69,00 €
<b>TARIFS CABANONS</b>			
Location cabanon	6,35 €	40,00 €	138,00 €

2020-05-04

Nomenclature : 3.3

**Logement communal sis 2 allée des Tilleuls - fixation du montant du loyer**

M. Frédéric SALAÛN, rapporteur, indique aux membres de l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier a fait l'acquisition le 30 décembre 2020 d'un logement sis 2 allée des Tilleul, mis à disposition à la mairie afin de le mettre en location.

Ce logement est une maison d'habitation au rez-de-chaussée surélevé avec deux chambres de 100 à 150 m<sup>2</sup>. Afin de pouvoir le proposer à la location, il est proposé de fixer le montant du loyer à 500 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le montant du loyer à 500 €.**

2020-05-05

Nomenclature : 7.10

**Vente de foin - fixation d'un tarif**

M. Frédéric SALAÛN, rapporteur, propose au conseil municipal de vendre du foin aux agriculteurs qui en ont fait la demande et de fixer le prix de vente à 63,46 € l'hectare. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelle ZE n° 102 de 4 ha 63 a 10 ca,  
au GAEC AR'VEUREURY, La Métairie, Saint-Aubin-du-Cormier
- parcelle ZI n° 24 de 1 ha 33 a 40 ca, surface ramenée à 1 ha,  
au Lycée Professionnel Agricole, La Lande de la Rencontre, Saint-Aubin-du-Cormier.
- parcelle ZI n° 277 de 10 ha 21 a 15 ca,  
au Lycée Professionnel Agricole, La Lande de la Rencontre, Saint-Aubin-du-Cormier.
- parcelle E n° 264 de 54 a 50 ca,  
au Lycée Professionnel Agricole, La Lande de la Rencontre, Saint-Aubin-du-Cormier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide la vente du foin au tarif de 63,46 € l'hectare.**

2020-05-06

Nomenclature : 7.5

**Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée - école Sainte Thérèse**

*Rapporteur : M. Frédéric SALAÛN*

M. Frédéric SALAÛN rappelle qu'il convient de déterminer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse pour les élèves en élémentaire et maternelle par rapport au coût d'un élève de l'école publique conformément au contrat d'association qui lie la commune à l'école.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe comme suit le montant des participations pour l'année 2020 :**

Élémentaire (86 élèves x 276,87 €)	23 810.82 €
Maternelle (63 élèves x 1 282.70 €)	80 810.34 €
<b>Total</b>	<b>104 621.16 €</b>

**Finances municipales - répartition des charges de l'école publique de Saint-Aubin-du-Cormier**

M. Frédéric SALAÛN rappelle que des enfants domiciliés hors commune sont scolarisés à l'école publique de Saint-Aubin-du-Cormier. Chaque année, au vu du compte administratif, le coût moyen par élève est calculé. Une participation est réclamée aux communes de résidence. Pour l'année 2020, la répartition se fait comme suit :

**Coût moyen par élève "maternelle" : 133 401,19 € / 104 élèves = 1 282,70 €**

Communes	Nombre d'élèves	Participation par élève	Participation totale	Coût moyen départemental par élève
Mecé	3	1 230,00 €	3 690,00 €	1 230,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>3 690,00 €</b>	

**Coût moyen par élève "élémentaire" : 57 865,83 € / 209 élèves = 276,87 €**

Communes	Nombre d'élèves	Participation par élève	Participation totale	Coût moyen départemental par élève
Gosné	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €
Livré/Changeon	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €
Mecé	3	276,87 €	830,61 €	376,00 €
Saint-Jean-sur-Couesnon	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>1 661,22 €</b>	

**Coût moyen par élève "élémentaire" : 57 865,83 € / 209 élèves = 276,87 €**      Ulis-élémentaire

**Coût moyen par élève "maternelle" : 133 401,19 € / 104 élèves = 1 282,70 €**      Ulis-maternelle

Communes	Nombre d'élèves	Participation par élève	Participation totale	Coût moyen départemental par élève	Classe
Châteaubourg	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €	<i>Ulis-élémentaire</i>
Combourtilé	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €	<i>Ulis-élémentaire</i>
Gahard	1	1 230,00 € ou 1 282,70 € à revoir	1 230,00 €	1 230,00 €	<i>Ulis-maternelle</i>
Saint-Georges-de-Chesné	2	276,87 €	553,74 €	376,00 €	<i>Ulis-élémentaire</i>
Saint-Jean-sur-Couesnon	2	276,87 €	553,74 €	376,00 €	<i>Ulis-élémentaire</i>
Vitré	1	276,87 €	276,87 €	376,00 €	<i>Ulis-élémentaire</i>
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>		<b>3 168,09 €</b>		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à encaisser les sommes ci-dessus indiquées.**

**Personnel municipal - avancements de grade - modification du tableau des effectifs**

M. le Maire informe, que suite à sa demande, la commission administrative paritaire (CAP) départementale a été sollicitée pour avis sur la modification du tableau des emplois communaux. Cette modification aura pour effet de permettre la promotion d'un agent suite à la création du poste correspondant à son nouveau grade.

Poste actuels	Poste à créer	Date de création
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 2020

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de M. le Maire de modifier le poste, après avis de la CAP départementale, en vue de procéder à la promotion d'un agent, au grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

2020-05-09

Nomenclature : 3.6

**La Bellangerie - compromis de vente**

M. Yves LE ROUX présente les compromis de vente des lots n° 53, 48 et 81 situés à la Bellangerie, tranche 2, accompagnés du cahier des charges de cession de terrain et du cahier des prescriptions et préconisations urbaines, architecturales et de paysages :

- **Lot n° 53 : projet d'acquisition de M. GOASDUFF et Mme LEVER** ou à défaut au profit de toute personne morale qui se substituerait.

Lot de 460 m<sup>2</sup> au prix de 51 175,00 € HT

Versement d'un acompte de 5 100 € dans un délai d'un mois à compter de la signature du compromis de vente.

- **Lot n° 48 : projet d'acquisition de M. Youenn NEDELEC et Mme Amandine NEDELEC** ou à défaut au profit de toute personne morale qui se substituerait.

Lot de 460 m<sup>2</sup> au prix de 51 175,00 € HT

Versement d'un acompte de 5 100 € dans un délai d'un mois à compter de la signature du compromis de vente.

- **Lot n° 81 : projet d'acquisition de Mme Angélique LORY** ou à défaut au profit de toute personne morale qui se substituerait.

Lot de 376 m<sup>2</sup> au prix de 41 830,00€ HT

Versement d'un acompte de 4 100 € dans un délai d'un mois à compter de la signature du compromis de vente.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le cahier des charges de cession de terrain (CCCT), ainsi que le cahier des prescriptions et préconisations urbaines, architecturales et de paysages, joints au compromis de vente.**

2020-05-10

Nomenclature : 3.4

**Emprise foncière pour la création de l'aire intermodale de Liffré-Cormier Communauté (LCC)**

M. Yves LE ROUX rappelle que le conseil communautaire du 25 mars 2019 s'est prononcé favorablement pour la création d'une aire de connexion intermodale sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

Afin de réaliser cette aire, il est nécessaire d'utiliser les parcelles ZH n°75p, 82 et 134p pour une superficie totale d'environ 2 469 m<sup>2</sup>, dont Saint-Aubin-du-Cormier détient la propriété. Liffré-Cormier-Communauté sollicite l'autorisation de l'assemblée pour l'occupation de cette emprise foncière.

Les services fiscaux ont estimé l'assiette foncière à 19 312€. M. Yves LE ROUX propose de céder à l'euro symbolique à Liffré-Cormier-Communauté le terrain situé à l'extrémité de la rue d'Armorique visant un motif d'intérêt général. En effet, La création d'un arrêt de connexion intermodal à Saint-Aubin-du-Cormier a pour vocation à répondre aux besoins de déplacement identifiés à Saint-Aubin-du-Cormier et sur son bassin de vie, vers Rennes. Elle permettra également de répondre aux besoins de déplacement identifiés entre Fougères et Saint-Aubin-du-Cormier (la commune étant le deuxième pôle d'emploi pour les actifs du territoire du Pays de Fougères qui travaillent à l'extérieur).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'occupation de cette emprise foncière pour la réalisation d'une aire de connexion intermodale.**

2020-05-11

Nomenclature : 7.10

**Langues régionales - adhésion à l'Institut du Gallo**

Mme Katell SEVIN-RENAULT rappelle l'engagement de la commune en faveur de la langue galloise qui s'est traduit par la signature, en 2017, de la charte « *du Galo, dam Yan, dam Vêr* ». Dans la continuité de cette charte, la commune a la possibilité d'adhérer à l'Institut du Gallo qui fédère les différents acteurs qui promeuvent le gallo et animent la charte. Cette adhésion est de 30 € par an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion à l'institut du Gallo pour un montant de 30 € par an.**

Le conseil municipal prend acte des décisions de M. le Maire, prises en vertu de sa délégation.

**DIA**

Décision	Propriétaire vendeur	Situation du bien	Superficie
2020-07 RENONCE	Mrs. GILBERT Georges, Philippe, Thierry et Pascal et Mmes GILBERT Nicole et Claudine	Rue du Château E n°44	290m <sup>2</sup>
2020-08 RENONCE	Mme QUINTON	2, rue de Fougères E n°556	84m <sup>2</sup>

2020-09 RENONCE	M. et Mme TRAVERS	17, rue de la Garenne E n°343/349/544	311m <sup>2</sup>
2020-10 RENONCE	Mme BORDIER Annick, Mme BAGLEY Sarah et M. BAGLEY Mathieu	5, Allée de L'Allemagne H n°500 et 501	629m <sup>2</sup>
2020-11 RENONCE	M. et Mme LE GOUIC	26 rue Anne de Bretagne E n°696	549m <sup>2</sup>
2020-12 RENONCE	Mme MARTIN et M. MARTIN	1 rue Leclerc E n°1407	502 m <sup>2</sup>
2020-13 RENONCE	SCI la Commune	rue de Dinan ZA CHDEVILLE ZE n°93	141 m <sup>2</sup>
2020-14 RENONCE	M.BAUDY Christophe	5 rue de la Libération H n°323	296 m <sup>2</sup>
2020-15 RENONCE	M. LECLERC Bertrand et Mme BARDIAU Caroline	37 rue de Vitré ZK n°128 / 125 / 127	773 m <sup>2</sup>
2020-16 RENONCE	Mme TEICHE Christelle	56 rue de l'Ecu H n°249	273 m <sup>2</sup>
2020-20 RENONCE	Mme DELANOË Nicole	21 rue du Bourg au Loup E n°1096/1098/1099	266 m <sup>2</sup>
2020-21 RENONCE	SCI RSMH	26 B rue Leclerc H n° 120	190 m <sup>2</sup>
2020-22 RENONCE	Mme LANGLAIS, Mme HAMARD Céline et M HAMARD Philippe	26 B rue Leclerc H n°121	420 m <sup>2</sup>
2020-23 RENONCE	M. SIMONNEAUX Pierre	13 Rue de l'écu H n°164 p	54 m <sup>2</sup>
2020-24 RENONCE	M. et Mme JOURDAN René	9 et 11 rue de l'écu H n°166 et H n°623	564 m <sup>2</sup>
2020-25 RENONCE	M. et Mme ALLANET Yves et Monique, Dominique et Jean-Yves	17 rue des rochers E n°701	675 m <sup>2</sup>
2020-26 RENONCE	Mme BEDAULT Thérèse, Mme SIMONNEAUX Thérèse et Mme SERRAND Isabelle	18 Porte carrée AB n°211	170 m <sup>2</sup>

### MARCHÉS PUBLICS

Décision	Attributaire	Contexte
2020-17	CF CONSTRUCTIONS	Construction salle du Parc - Avenant n°1 du lot n°1
2020-18	ATELIER DUPRIEZ	Mission de MOE pour la construction d'un équipement lié à la danse

### SUBVENTIONS

Décision	Attributaire	Contexte
2020-19	École SAINTE THERESE	Attribution anticipée de subvention mensuelle de fonctionnement à l'école Sainte Thérèse

Publié et affiché conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

En mairie le 19 mai 2020 à Saint-Aubin-du-Cormier.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.